

N° 402

---

# SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 8 avril 2010

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*autorisant l'adhésion à la convention des Nations unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

*(Envoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir le(s) numéro(s) :

Assemblée nationale (13<sup>ème</sup> législ.) : 2009, 2433 et T.A. 441



### **Article unique**

Est autorisée l'adhésion à la convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (ensemble une annexe), adoptée à New York le 21 mai 1997, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 avril 2010.*

*Le Président,*  
*Signé : BERNARD ACCOYER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 2009.